L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 23 SEPTEMBRE 1854.

Imprimé et publié par G. F. WEISSE & Comp. Éditeurs-Propriétaires: G. F. WEISSE. N. DUFOUR. DUVERGER. S. MARBY. No 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI MATIN, 23 SEPTEMBRE.

LES MOHICANS DE PARIS. Tous les abonnements nouveaux, faits dans le courant du présent mois, recevront gratuitement, et à titre de prime, les CINQ PREMIERS VOLUMES des MOHICANS DE PARIS, déjà publiés.

LE COMMERCE.

Il est depuis longtemps de mode dans un certain monde qui a la prétention de former l'aristocratie littéraire et artistique de notre pays, de dénigrer le commerce, d'en faire fi, de parler avec un dédain comique des marchands de coton et de sucre, de jambons et de calicot. Ces braves gens ont l'horreur du comptoir et du magasin; ils comprennent qu'on fasse des bouts rimés ou de la musique discordante, mais ils n'admettent pas qu'on puisse sans compromettre sa dignité vendre une pièce de cotonnade ou une futaille d'eau de vie. Les premiers sont en effet des poetes, des artistes, tandis que les seconds ne sont que des trafiquants!

Excellents petits bourgeois qui se croient supérieurs au reste de l'humanité parce qu'ils soufflent dans une trompette, tapotent sur un piano ou font d'affreux alexandrins.

Laissons ces béotiens à leur vanité et à leur impuissance et occupons-nous de la dignité du travail. Le marchand est l'intermédiaire entre le producteur et le consommateur. On ne peut pas le supprimer sans porter une atteinte fatale à la production et sans rendre impossible l'échange des produits. Son rôle est donc à la fois utile et honorable. Il est considéré non sans raison comme l'agent le plus actif de la civilisation moderne. C'est lui qui couvre de voiles l'océan, qui rapproche les peuples, qui crée les nouveaux liens qui les unissent, qui établit entre eux la solidarité, qui mêle et confond les intérêts, qui travaille enfin à faire de toutes les nations une seule famille. Ces résultats ne valent-ils pas le succès d'une romance chantée dans un salon au milieu d'une demi douzaine d'adolescents des deux sexes et d'autant de graves matrones?

Le commerce a transformé le monde. Si nous sommes sortis de la barbarie qui déshonorait encore le dernier siècle, nous pouvons en rendre grâce à l'essor imprimé aux opérations commerciales par les nouvelles découvertes scientifiques. C'est le besoin de multiplier les voyages, d'augmenter la rapidité des communications, dans le but d'offrir de nouvelles ressources au commerce, qui a donné naissance au bateau à vapeur, au chemin de fer, au télégraphe électrique, à toutes ces grandes découvertes qui sont l'honneur de notre siècle et qui ont ajouté si considérablement à la puissance des peuples.

Que l'on cesse donc de médire du commerce, ce grand levier de la société moderne. Dans un pays comme le nôtre, celui qui ne reconnait pas dans le commerce un des moyens les plus féconds de civilisation et de progrès donne une triste preuve de son intelligence. Et par commerce nous entendons l'échange de tous les produits, la vente de tous les objets qui exigent un intermédiaire entre le producteur et l'acheteur. C'est le commerce qui fait la grandeur, la prospérité et la force de l'Union.

Nous avouons—écrivait dernièrement un publiciste français, et nous partageons entièrement ses sentiments—nous avouons avec une sorte d'orgueil l'admiration profonde dont nous sommes saisis en présence des développements du commerce, des ressources qu'il crée, des échanges qu'il provoque. Et n'est-ce pas en effet un magnifique spectacle que celui-là! Voilà des hommes disséminés à tous les points de l'horizon, sortis la plupart des derniers rangs de la société, qui lentement, patiemment, à force de labeur et d'économie, parviennent à créer leur instrument de travail, c'est-à-dire un capital quelconque et un crédit proportionnel à ce capital, à leur intelligence, à leur habileté, à leur loyauté. Ils n'ont qu'un but: la concurrence; qu'un mobile: le succès! et pour un très grand nombre le succès par les moyens honorables. Celui-ci produit, celui-là échange, l'un construit et arme des navires, l'autre les charge et engage sa fortune dans des opérations lointaines, et ces hommes disséminés, sans lien entre eux, fondent à eux seuls la grandeur, la puissance, la richesse des nations. Ils portent le pavillon de leur patrie dans l'univers entier, sous tous les cieux, dans tous les ports, dans toutes les criques. Sans eux, l'État n'aurait pas de budget, pas d'armée, pas de flottes; sans eux, les découvertes de la science demeureraient stériles et sans application pratique; sans eux, le luxe et les utiles jouissances de la vie nous feraient défaut. Ils ne sont rien et ils sont tout. S'ils s'arrêtent, les pulsations du corps social s'arrêtent en même temps, tout souffre, tout languit, tout meurt. Et avec quel ont-ils élevé cette mystérieuse puissance? Avec des combinaisons hardies, avec des spéculations téméraires, avec des ressources bornées, avec le travail en un mot.

Quel spectacle plus grandiose que celui qu'offrent les États Unis. Voilà un peuple né d'hier qui est déjà aussi puissant que les nations de la vieille Europe. Il doit sans doute une partie de sa prospérité à ses institutions républicaines, mais le bien-être et la richesse ne dépendent pas seulement de la forme d'un gouvernement. Les principales sources de la fortune publique sont l'industrie, le commerce, le travail enfin qui moralise en même temps qu'il enrichit. Or, qu'est-ce que le commerce, sinon une des expressions du travail? N'en disons pas de mal, car nous lui devons le rang que nous occupons aujourd'hui dans le monde et la puissance dont nous disposons, et à laquelle rendent hommage tous les autres peuples.

NOUVELLES DE LA CALIFORNIE.

Arrivée du steamer United States.

Le steamer *United States*, capitaine Schenck, parti d'Aspinwall le 17 courant, est arrivé hier soir dans notre port, avec 114 passagers et $21,000 en or, consignés à la Banque de l'État de la Louisiane. Le steamer *George Law* devait partir le même jour d'Aspinwall avec 800 passagers et $1,900,000 en or. Le steamer *J. L. Stephens* est arrivé à Panama le 15 août, avec 750 passagers et $1,780,000 en or, ainsi que le steamer *Uncle Sam*, avec 311 passagers et $124,000 en or. L'état sanitaire de l'isthme était des plus satisfaisants.

Nous avons reçu par l'*United States* des journaux de Californie jusqu'au 1er courant inclusivement.

La politique est à l'ordre du jour en Californie, et le choix des candidats aux prochaines élections absorbe les esprits au grand détriment des affaires.

Deux navires de guerre sont entrés à San Francisco; ce sont la corvette anglaise *Amphytrite*, de 24 canons, et la corvette française *Artémise*, de 28 canons. Ils ont jeté l'ancre à Saucelito. Ces deux navires ont été détachés de l'escadre anglo-française.

Le vapeur *Orégon*, de la ligne de Panama, et le *Cortès*, de la ligne de Nicaragua, sont partis emportant à peu près 600 passagers et $1,135,898 de poudre d'or.

—La mortalité continue à décimer les malheureux Chinois arrivés par la barque *Exchange*. Dix-sept sont morts dans la journée d'avant hier, ce qui fait un total de 60 décès depuis l'arrivée de ce navire. Il y a en outre 300 malades répartis entre les diverses maisons chinoises de notre ville, et dont plusieurs succomberont encore. On nous apprend que pendant les six derniers jours de la traversée l'eau a manqué entièrement.

Le nombre total des émigrants chinois arrivés à bord des cinq derniers navires, monte à 2015. Ces navires ont été saisis comme étant en contravention avec la loi sur le transport des passagers.

La population chinoise en Californie est, d'après le recensement, estimée à 75,000 âmes.

Les villes de St Louis et de Mokelum Hill ont été complètement détruites par le feu. De la ville entière de Mokelum Hill il ne reste debout que deux maisons en pierres. On attribue cet affreux sinistre à des malfaiteurs.

Deux individus, l'un nommé P. Camus et l'autre P. Archambault, ont été sommairement exécutés par le comité de Vigilance de San Antonio sous accusation de vol de bestiaux.

—Une dépêche télégraphique, adressée au *Mountain Democrat*, annonce la destruction complète de French Corral, à 12 milles de Nevada, dans la nuit du 24 courant. Plus de 100 maisons ont été réduites en cendres. Le feu a été, dit-on, mis à l'établissement connu sous le nom de California House. Il ne reste que trois constructions debout, le French Corral House, Scott's Hotel et Nelson's Store.

—On a reçu par le navire hollandais *Louisa J. Johanna*, la nouvelle que la barque anglaise *Swimmer of the Seas* a été capturée le 6 juillet dernier par une frégate russe, devant Lou-Choo. Ce navire était en route pour San Francisco. Nous ignorons les noms de l'armateur et des consignataires.

—Il est probable que l'escadre anglo-française, partie d'Honolulu le 25 juillet, fera voile dans le Nord pour protéger les navires baleiniers anglais et français qui se trouvent dans ces parages. Ce ne sera qu'après avoir accompli ce voyage de surveillance qu'elle se rendra à San Francisco. Le nombre des baleiniers de pêche que nous avons en ce moment dans les mers du Nord nécessite une protection efficace.

Nous empruntons au *Herald*, le récit suivant de la révolution commencée dans la Basse-Californie:

Señor Chavis, habitant de Santo Tomas et autrefois officier subalterne de l'armée mexicaine, accompagné de dix ou douze hommes, essayé de surprendre Melendrez dans son habitation. Melendrez, sans appui, et armé d'un seul revolver, a fait reculer ses adversaires et s'est échappé au rancho de Guadalupe où il rallia la fameuse armée qui avait combattu Walker jusqu'à la frontière. A la tête de cette force, il marcha sur Santo Tomas, surprit Chavis et fit ses hommes prisonniers. Parmi eux, M. Lembeau [illegible] à chacun cent coups de fouet.

Chavis est enchaîné et en prison à Santo Tomas, et Melendrez est parti pour la Paz, d'où il envoie le récit de sa brillante victoire à son gouvernement.

Trois hommes ont péri dans cette révolution, et la Basse-Californie reconnaît encore une fois Melendrez comme gouverneur suprême.

Panama et Amérique du Sud.

Les journaux de Panama ne contiennent que fort peu de nouvelles intéressantes. Il n'a pas été reçu de nouvelles de l'intérieur de la République, la malle ayant été volée.

Le général Posada avait rencontré une partie des rebelles. Il n'avait pas attaqué Cienaga, comme on s'y attendait, par ce que les troupes sur lesquelles il comptait n'étaient pas arrivées.

Le général Paris, commandant les forces du gouvernement, avait battu les révolutionnaires à Popayan et fait plusieurs prisonniers.

Le *Herald* publie les nouvelles suivantes reçues de Nicaragua:

Nous apprenons par une personne arrivée par le dernier steamer anglais, de San Juan del Norte, que le président Don J. Chamorro, à la tête de 600 hommes, était entouré par le parti révolutionnaire, dans la place de la ville, et ne pensait s'y maintenir longtemps.

Pérou.

La révolution continue. Aux dernières dates, Echenique s'attendait à être attaqué par Castilla, chef des insurgés. Ceux-ci sont très nombreux. Castilla, dit-on, a les sympathies de la plus grande partie des habitants. Les dernières nouvelles annoncent que Echenique a été battu.

Des Américains ont, dit-on, trouvé $30,000 en or et en argent, dans un vieux mûr qu'ils réparaient.

Chili.

Les nouvelles du Chili n'offrent rien d'important. Le Congrès siége et la question du rétablissement des jésuites crée une grande effervescence. La mesure sera probablement adoptée.

Bolivie.

Le gouvernement se dirigeait sur la capitale où la session du Congrès doit commencer le 6 du courant. L'époque fixée pour l'élection du Président n'est pas éloignée.

Le ministre américain avait négocié un traité pour la navigation du fleuve qui se jette dans l'Amazone. Ce traité doit bientôt être soumis au Congrès afin qu'il le ratifie.

Belzu a, à diverses reprises, violé le décret d'amnistie qu'il avait proclamé. Le colonel Guarama a été fusillé dernièrement dans une des casernes de Oruro.

Oregon.—Les journaux reçus de ce pays sont dépourvus de tout intérêt.

Chine.

L'*Echo du Pacifique* a reçu des nouvelles de Hong Kong jusqu'au 2 juillet, par la barque Mermaid, arrivée de ce port à San Francisco en 44 jours.

Le brick danois *Héloïse*, qui avait été condamné et qui, depuis trois ans, était à Whampoa, a été acheté par une maison de commerce chinoise et, sous le nom d'Hygeia, a été annoncé en partance pour San Francisco. Les autorités s'opposèrent à son départ, vu l'impossibilité où il était de tenir la mer et surtout de transporter des passagers. Néanmoins les propriétaires l'expédièrent en douane pour Macao; mais au lieu de s'y rendre, le navire prit à bord 508 passagers chinois et partit pour San Francisco. Dans la nuit du 13 juin, le navire alla donner contre un récif, et une voie d'eau considérable se déclara dans la quille. Le capitaine, l'équipage et quelques passagers s'embarquèrent dans la chaloupe et s'éloignèrent, abandonnant la majeure partie des passagers à leur sort. Vingt-neuf d'entre ces derniers s'aventurèrent sur un radeau et furent submergés; cent dix arrivèrent à Green Island et furent sauvés par le capitaine T Roberts, du navire Lorchia Victoria. On est encore dans l'incertitude sur le sort des autres.

La guerre continue toujours entre les impérialistes et les rebelles; ces derniers menaçaient Canton d'assez près, et des préparatifs considérables se faisaient pour mettre cette ville en état de résistance.

La frégate française la *Jeanne d'Arc* est arrivée à Singapore le 12 juin et était attendue à Hong-Kong vers la fin du mois.

La flotte alliée en station dans les mers de la Chine comprend les navires suivants: à Hong-Kong, le Spartan, de 26 canons; l'Hercule, de 10 canons; et le navire hôpital Minden; à Canton, le sloop Comus, de 14 canons; à Amoy, le brick Bittern, de 12 canons; à Shanghai, le Winchester, de 50 canons; le vapeur Encounter, de 14 canons; le Rattler, de 11 canons; le Barracouta, de 6 canons; le Styx, de 6 canons; le sloop Grecian, de 12 canons, et la frégate Constantine, de 36 canons. Cette escadre compte douze navires, portant en tout 197 bouches à feu.

NOTRE FEUILLETON.

Nous commençons aujourd'hui le sixième volume des MOHICANS DE PARIS. L'intérêt de ce magnifique roman va toujours croissant. On verra par l'avis que nous insérons plus haut, que nous offrons en prime et gratuitement à nos nouveaux abonnés, les cinq premiers volumes de l'admirable ouvrage d'Alexandre Dumas.

Monument de Washington.—Les journaux de Washington publient une correspondance entre le ministre des affaires étrangères de Grèce et le secrétaire Marcy. Le monument de Washington est l'objet de cette correspondance. Le ministre grec annonce au secrétaire d'État américain que le roi Othon doit envoyer au gouvernement des États-Unis un bloc de marbre extrait des ruines du Parthénon. Ce bloc, qui a déjà été remis à M. King, consul par interim des États-Unis à Athènes, entrera dans la construction du monument de Washington.

Secours à la ville de Savannah.—Nous apprenons avec plaisir que l'Association Howard de la Nile-Orléans a envoyé $3,000 au maire de Savannah pour être distribués parmi les malades indigens de cette ville. L'Association se propose en outre d'envoyer des médecins et des gardes-malades à Savannah.

Les partis à Philadelphie—Voici quels sont les partis qui se trouveront en présence à Philadelphie aux élections générales du mois prochain: 1° les whigs réguliers; 2° les whigs indépendants; 3° les démocrates; 4° les natifs; 5° les partisans de l'interdiction de la vente des liqueurs; 6° les Know Nothings. Que va-t-il résulter de cette mêlée de tant de passions diverses? Il serait difficile de le dire. Philadelphie sous le rapport politique est en ce moment une véritable tour de Babel.

Maine.—Le vote des trois quarts de l'État est connu. Reed (whig) dans 390 comtés, a reçu 11,468 voix; Parris (democrate) 24,347; Morril (candidat de la fusion) 40,013; Cary (contre la loi du Maine) 2,571.

John M. Wood, John J. Perry, Samuel P. Benson et Israel Washburn, tous whigs de la fusion, à l'exception de Perry, ont été élus au Congrès.

Tous les candidats de la fusion pour le Sénat ont triomphé.

Pour la Chambre, 88 candidats de la fusion ont reçu une forte majorité des suffrages.

CHRONIQUE LOCALE.

Enquêtes.—Le coroner a pratiqué hier, à l'Hôpital de Charité, la levée du corps de Frank F. Kelschner, Allemand. La locomotive du chemin de fer du Golfe du Mexique est passée dans l'après-midi du 20 du courant sur la cuisse du défunt qui était ivre et était étendu sur la voie. [illegible] il avait 23 ans.

Une autre enquête a été tenue au No 355, rue des Bons Enfans, sur le corps de Emely W. Miller, Allemande. Verdict: "morte d'intempérance." Mme Miller était âgée de 29 ans.

Une troisième enquête a été tenue, à l'Hôpital de Charité, sur le corps de James Gorman. Verdict: mort d'une hémorragie intérieure, causée par une balle de pistolet tiré, le 11 du courant, au coin des rues Camp et Julia, par une ou des personnes inconnues au juri. La balle a traversé le côté droit et atteint le foie. Le défunt a déclaré, quelques instants avant de rendre le dernier soupir, qu'il ignorait qui l'avait blessé. La seule personne qu'il ait reconnue parmi celles qui l'entouraient, est le Dr Meighan. Gorman est né en Irlande; il avait 23 ans.

Premier District.

Innocents—Les individus qui tiennent des cafés dans le voisinage du marché Ste-Marie et que la police avait arrêtés sous prévention d'avoir permis à des émeutiers de se réfugier dans leurs établissements et de tirer sur des citoyens paisibles, ont subi hier matin, un interrogatoire devant le recorder Summers qui a reconnu leur innocence et ordonné leur mise en liberté.

Noyé—Un homme dont nous n'avons pu apprendre le nom, en voulant s'élancer à bord du bateau à vapeur Martha Jewett, est tombé dans le fleuve et s'est noyé. On n'a pas retrouvé son corps.

—Arrestation—Un individu nommé Thomas Connors a été arrêté, jeudi soir, sur la levée, pour avoir essayé de se servir d'un couteau contre quelqu'un et pousser ses amis à se soulever contre les officiers du bateau à vapeur Martha Jewett. C'est l'homme de garde Farrell qui a interrompu sa harangue.

Deuxième District.

Entre femmes—Abby Sullivan et Margaret Cunningham aiment le même individu. Abby croyant avoir à se plaindre de Margaret, jura de la châtier. Elles se rencontrèrent, il y a quelques jours, dans le voisinage de la rue Gallatin et, après un échange d'injures, se prirent aux cheveux. Margaret se défendit comme une lionne, mais finit par succomber aux coups de poing, &c. &c. de sa rivale. L'instruction a eu lieu hier et Abby a été envoyée devant la Première Cour de District.

Tentative de meurtre—John Alexander se présentera devant la Première Cour de District sous prévention d'avoir tenté de tuer le garçon de buvette du café situé au No 180, rue de la Vieille Levée.

Petits voleurs—M Dimitry, capitaine du bateau à vapeur Ophelia est venu se plaindre hier que trois jeunes bandits José Sanchez, Louis Lacoste et Normonte Daubert ont volé plusieurs morceaux de plomb de valeur, sur le wharf [illegible]. Deux des petits vagabonds ont été arrêtés, le troisième a pu se soustraire aux recherches de la police.

Jack Shepherd—John P. Collins dit Jack Shepherd, est sorti de prison hier pour répondre à l'accusation d'avoir, dans la nuit du 17 courant, assailli un officier de police qui remplissait son devoir. Jack a été envoyé, après interrogatoire, devant la Première Cour de District.

St Vincent & Co vendront aujourd'hui, à 10 heures, à leur magasin d'encan, No 42, rue Bienville, des marchandises sèches [illegible]. L'attention du commerce est appelée sur cette vente.

Le choléra en France—On écrit de Paris: [illegible]

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT EN LOUISIANE.*

Plan financier fondé sur ce principe pour l'organisation complète et immédiate du système.

Les chiffres que nous venons d'indiquer vont nous servir de base pour un plan d'installation immédiate des écoles sur le pied que nous avons indiqué dans notre organisation, c'est-à-dire en construisant des Écoles partout où elles manquent, en établissant l'Université avec le matériel de ses vingt Écoles supérieures (celles de Droit et de Médecine exceptées), et en augmentant dès à présent les dépenses annuelles de $100,000, pour faire face à l'accroissement du personnel nécessaire. Il va sans dire que notre plan financier ne doit aucunement s'adresser aux taxes ni à l'État d'aucune manière directe ou indirecte. C'est aux particuliers qu'il fait appel pour un emprunt total de $1,820,000, qui doit être versé de la manière suivante:

$500,000 immédiatement, $165,000 chaque année pendant huit ans.

L'emploi en est aisé à comprendre; les $500,000 sont destinées aux dépenses immédiates de construction et d'installation; $100,000 aux dépenses de salaires et frais courants; $30,000 à l'intérêt à six pour cent des $500,000; $35,000 à l'intérêt au taux de six pour cent des $130,000, versés par année pendant les huit ans. Les dépenses annuelles des écoles seront donc pendant les huit années qui suivent la loi organique: —Budget actuel $349,679, augmentation de $100,000, intérêts de l'emprunt à servir—$65,000: en tout $514,679.

Au bout de la septième année après la date de la loi, une première catégorie de remboursements fait rentrer $45,084; au bout de la huitième, deux catégories versent $90,168; au bout de la neuvième, trois catégories produisent $135,252, et les trois années réunies ont donné $270,504. Pendant cette neuvième année, on a cessé de recourir à l'emprunt et la caisse des rentrées a fourni les $100,000 de dépenses supplémentaires, plus l'intérêt de l'emprunt total à 6 0/0, soit sur 1,820,000, une somme de 109,200, en tout $209,200.

A partir de la dixième année les dépenses des Écoles sont donc de $449,679 pour frais et salaires et $109,200 pour intérêt, en tout $558,879.

Il reste disponible, dans la caisse des rentrées $70,854; qui se grossissent des remboursements de la dixième année, soit $180,336; total, $251,190. Ce fonds, après avoir payé les $209,200 nécessaires à parfaire les dépenses des Écoles, présente un reliquat de $41,990. En ajoutant ce reliquat aux rentrées des années suivantes jusqu'à la quinzième inclusivement, on trouve un total à l'actif de $1,277,940, tandis que le passif n'a eu à servir $909,200 pendant cinq ans, soit $1,046,000. Le solde à l'actif est donc $531,940, qui sont appliqués à l'amortissement du capital de l'emprunt.

Au bout de la quinzième année, le capital de l'emprunt se trouve donc réduit à $1,288,060, dont l'intérêt n'est plus que de $77,284.

Cet intérêt joint aux frais et salaires des Écoles, représente un budget annuel de dépenses égal à $526,963.

A partir de la seizième année, nous supprimons la taxe des Écoles; de façon que notre plan, loin de grever le pays, le soulage au bout de seize ans de $194,954. Il ne reste plus au fonds des Écoles que leurs autres revenus, soit $154,694. Ce revenu augmenté du chiffre régulier des rentrées, à partir de la seizième année, montant à $450,840, atteint un budget de recettes annuelles de $605,534.

L'excédant des recettes sur les dépenses est donc annuellement de $78,571. Cet excédant amortit d'autant l'emprunt restant qui se trouve remboursé intégralement au bout de seize nouvelles années, en négligeant la diminution progressive des dépenses par suite de l'amortissement annuel du capital et par conséquent de l'extinction graduelle des intérêts. Au bout de la trente-deuxième année après la date de la loi, voici quelle est la position: les Écoles n'ont plus à payer annuellement que leurs frais et dépenses, soit $449,679—et elles encaissent par les revenus et par leurs revenus propres $605,534. Leur balance annuelle à l'actif est donc de $155,855. Les souscripteurs de l'emprunt ont été intégralement remboursés d'un capital qui leur a fait un service fidèle de 6 0/0 d'intérêt; il leur reste à recevoir un dividende.

L'actif de $155,855 sera réparti en trois lots; la moitié affectée aux capitalistes de l'emprunt, soit $77,927 représentant à peu près cinq pour cent de capital qui leur est rentré; un quart, c'est-à-dire $38,963 sera exclusivement consacré à des améliorations dans les écoles; le dernier quart sera versé chaque année dans la caisse de la corporation des Professeurs.

A partir de cette époque, le mécanisme fonctionne de lui-même et le capital ne fait qu'évoluer avec une régularité mathématique. On comprend que dans cet aperçu, nous ne devions ni ne pouvions tenir compte des augmentations de recettes et de dépenses qu'une période de trente-deux ans ne peut manquer d'amener, la proportion resterait ce qu'elle est dans les chiffres que nous avons pris pour base. Il s'agissait avant tout d'être clair et exact dans l'exposé de notre opération.

Si nous ne nous abusons, elle est vraiment merveilleuse. C'est ce fécond et incontestable principe de remboursement des avances scolaires, nous avons immédiatement, sans demander un cent à l'État, installé un système d'établissements sans pareille dans l'Union, dépensé $500,000 dans cette installation, augmenté nos dépenses annuelles de $100,000, payé pendant trente-deux ans un intérêt de six pour cent de cet emprunt, tout en dégrevant au bout de seize ans les contribuables d'une taxe de près de $195,000; après ces trente-deux ans, notre emprunt s'est trouvé complètement remboursé, et les souscripteurs sont dotés d'une rente perpétuelle de cinq pour cent de leur ancienne souscription; la caisse des Professeurs et celle des améliorations des Écoles reçoivent chacune une dotation annuelle de près de $39,000. Et que faut-il pour obtenir de si beaux résultats? simplement décréter que tout individu porteur d'un brevet de capacité des Écoles publiques paiera à partir de vingt-et-un ans une taxe de $15 pendant dix ans, en tout $150, représentant ce que son instruction a moyennement coûté. Quant à l'exécution de la mesure; il suffira d'ouvrir un registre-souche des brevets délivrés chaque année, il servira de base à l'assiette de cette taxe qui sera collectée de la façon ordinaire.

Résumé des principes généraux de notre organisation, sous forme d'amendements à la Constitution.

Dans tout le courant de ce travail, il nous a fallu exposer nos idées avec les développements nécessaires pour les faire comprendre, les motifs qui les légitiment, les déductions qui en découlent. Il en résulte que la partie organique et si l'on peut ainsi dire, la constitution de notre système est disséminée sous un volume de phrases; l'en dégager et faire apparaître la formule dans sa simplicité et dans sa liaison, tel serait le but que nous nous proposerions à présent. Pour arriver à cette concision et à cet enchaînement, il nous faudrait emprunter la forme et le langage des lois.

Notre besogne législative se diviserait en trois parties: amendements à la constitution de 1852—loi organique de l'instruction publique, par la Législature—Réglementation de l'instruction publique dans la ville de la Nile-Orléans par l'autorité municipale. Mais nous reculons devant une pareille tâche qui ne consisterait à rien moins qu'à reproduire sous une autre forme la presque totalité de notre ouvrage; nous reculons, du moins quant à présent, devant un pareil travail, et nos lecteurs nous en sauront gré—Nous nous bornerons à formuler les principes généraux qu'il est indispensable d'introduire dans la Constitution.

Amendements à la Constitution.

1° A partir de la sixième année après la promulgation de la présente loi, tout individu qui se présentera pour la première fois au poll de son district électoral, devra exhiber son brevet de capacité. S'il se refuse à cette exhibition, il ne pourra ni déposer son vote, ni se porter candidat pour aucune des fonctions électives.

2° Tout citoyen naturalisé ne pourra entrer dans la jouissance de ses droits politiques qu'après avoir fourni la preuve qu'il sait lire et écrire.

3° Tous les modes et toutes les méthodes d'enseignement sont soumis au contrôle et à la direction supérieure de l'État, laquelle sera ultérieurement organisée par une loi spéciale. Aucun établissement public ni particulier ne pourra se soustraire à cette surveillance.

4° L'instruction sera divisée, quant à sa portée, en 3 degrés, primaire, secondaire et supérieur, les deux premiers se réunissant pour former l'instruction élémentaire.

5° Les établissements d'instruction publique et ceux d'instruction privée seront divisés par catégories correspondant aux degrés fixés dans l'art 4 et entr'elles; les premiers prendront les noms d'Écoles primaires, Écoles secondaires, d'Écoles supérieures; les autres s'appelleront Écoles, Académies, Collèges.

6° Le temps de séjour aux Écoles publiques devra être limité; il ne pourra excéder six années pour les deux degrés de l'instruction élémentaire; il sera spécifié pour chaque école supérieure par la loi organique.

7° Aucun individu ne peut être professeur soit dans les Écoles publiques ou privées, s'il n'est porteur d'un diplôme.

8° Les dépenses affectées par l'État pour l'éducation de chaque individu ne seront qu'une avance qu'il sera tenu de rembourser à sa majorité, suivant les formes et conditions déterminées par la loi organique.

9° Dans l'enseignement public ou privé, il ne sera nullement porté atteinte à la liberté des consciences; aucun culte ne devra être introduit dans les Écoles, si ce n'est dans celles qui ont pour but l'enseignement religieux.

Là s'arrêtent les bases fondamentales de notre système, celles qui ressortent en quelque sorte des données philosophiques du sujet. Les autres sont plutôt du ressort administratif et devront être comprises dans la loi organique faite par la législature et dans les arrêtés municipaux.

Conclusion.

Nous avons terminé ce long ouvrage de démolition et de reconstruction; mais en prenant congé de ceux qui ont bien voulu nous suivre dans le cours de ce travail, nous éprouvons un sentiment pénible; c'est celui de l'inutilité de leur persévérance et de nos propres efforts. Cette triste conviction, nous l'avions dès le début et elle ne nous a point empêché d'aller jusqu'au bout. Nous savions que ce n'est point avec la plume, avec des articles de journaux qu'on arrive à des réformes, [illegible]

Cependant, si nous avons jeté quelque idée utile, quelque principe fécond, le vent, en dispersant ces semences, les portera peut-être sur une terre plus propice [illegible] de germer et de fructifier. Espérons.

E. LAMULONIERE.

FIN.

(*) Voir les articles précédents, dans l'Abeille du 30 août au 7 sept. et du 13, 14, 18 19 et 20.

Attaque des forteresses.—Les effets produits par les boulets sur les revêtements en granit (à propos de l'affaire de Bomarsund) sont très contestés; selon les uns, les plus formidables retranchements de cette nature devront succomber inévitablement devant l'artillerie et les dirigés de la marine anglo-française. Selon d'autres, la reddition de Bomarsund (qui était mal construit) n'implique pas de résultat définitif contre des forteresses de premier ordre telles que Cronstadt, Sweaborg, etc. En résumé, toutefois, le fait d'armes de Bomarsund fait le plus grand honneur aux soldats des puissances alliées, et l'impression morale en a été remarquable en France et en Angleterre.

FEUILLETON.

LES MOHICANS DE PARIS, PAR ALEXANDRE DUMAS.

Sixième volume.

CHAPITRE 1er.

UN PHILANTHROPE DE VILLAGE.

Nous avons vu partir frère Dominique qui, appelé près du lit de M. Gérard, venait de se mettre à la recherche du digne homme dont l'état désespéré jetait tant de trouble dans le village et ses environs.

C'est que M. Gérard était un philanthrope dans toute la force du terme.

Donnons quelques détails sur M. Gérard, c'est-à-dire, disons ce que l'on en disait.

M. Gérard était le plus riche habitant de Vanves et des environs, c'était chose incontestable; nul ne connaissait le chiffre de son revenu, tant ce revenu était incalculable, et quand on interrogeait un paysan à ce sujet, il répondait invariablement:

—M. Gérard!

—Oui, M. Gérard.

—Vous me demandez s'il est riche?

—Je vous le demande.

—M. Gérard a tant d'argent qu'il n'en sait pas le compte.

Il habitait, disait-on, du côté de Fontainebleau, une magnifique propriété qu'il laissait tomber en ruines, à cause des malheurs qui l'y avaient frappé. Tuteur de deux enfans charmans, un jour, ces deux enfans avaient disparu, sans qu'on eût pu jamais en avoir aucune nouvelle; mari d'une femme qu'il adorait, il avait trouvé, en entrant chez lui, sa femme étranglée par un chien de Terre-neuve, qui, sans doute, était devenu enragé sans qu'on s'en aperçut.

Cette suite d'effroyables malheurs qui, à tout autre homme que lui, eût fait prendre en horreur l'espèce humaine, n'avait eu d'autres résultats que d'exalter ses vertus de chrétien qu'il portait jusqu'au sublime de la charité et du dévouement, et qui le rendaient l'exemple des philanthropes et l'idole de la population.

C'était vers l'année 1821 ou 1822, qu'il était venu à Vanves avec intention de s'y fixer. Il avait visité plusieurs maisons à vendre sans en trouver une qui lui convint; enfin, il s'était arrêté à celle qu'il habitait. D'abord, le propriétaire avait refusé de s'en défaire, mais M. Gérard lui en avait offert un prix si avantageux, que, quoiqu'il eût fait bâtir pour lui-même, il avait consenti à la lui céder.

Depuis ce temps, M. Gérard habitait cette maison, dans laquelle il vivait à la fois comme un saint et comme un prince; comme un saint, à cause de la conduite régulière qu'il menait; comme un prince, à cause des aumônes qu'il faisait.

Depuis son arrivée, en effet, Vanves était devenu un des plus riches hameaux des environs de Paris. De pauvres et besogneux qu'ils étaient, peu à peu les habitans avaient passé à l'aisance. Quelques-uns même passaient pour riches, et cette richesse relative, bien entendu, et qui probablement, chez les plus riches, n'atteignait pas la médiocrité dorée d'Horace, était due à M. Gérard.

Il en résultait qu'il n'y avait pas une chaumière où le nom de M. Gérard ne fût ou révéré ou béni; jamais on n'eût parlé de lui sans ajouter à son nom quelque épithète caractéristique; c'était le bon, l'excellent, l'honnête, le vertueux, le bienfaisant M. Gérard.

Que la récolte fût mauvaise, que le défaut du soleil eût empêché le blé de mûrir, que l'excès de la chaleur eût desséché le blé dans l'épi, que les pluies de printemps eussent dévasté les semailles, et qu'un paysan désolé, appuyé au manche de sa faux inutile ou de sa bêche oisive, regardât désespéré son champ, seule fortune de sa famille et de ses enfans, dévasté, et que M. Gérard passât sur son cheval ou dans son cabriolet, aussitôt M. Gérard mettait pied à terre, allait au paysan, causait familièrement avec lui, le plaignait, le consolait, l'encourageait, et appuyait ses plaintes, ses encouragements, ses consolations d'un prêt d'argent plus ou moins considérable, toujours non pas selon les garanties que le paysan pouvait donner, mais selon le besoin qu'il éprouvait, et cela sans intérêts aucuns; à quelques-uns même dont la réputation était bonne, il avait prêté, disait-on, sans en demander de reçu.

On citait de lui des traits comme ceux-ci, par exemple:

Un charpentier, qui travaillait à la toiture de sa maison, était tombé du haut en bas d'un échafaudage, et s'était cassé la jambe. Au lieu de le faire porter à l'hôpital, comme l'aurait précédemment fait, dans un pareil cas, le maire de Vanves, qui cependant passait pour un homme des plus charitables, il avait recueilli dans sa maison, non seulement le charpentier blessé, mais encore sa femme et ses enfans; puis appelant le chirurgien de Meudon, M. Pilloy, il lui avait recommandé le pauvre diable, en lui disant qu'il le soignât de son mieux, et serait payé comme pour un prince.

La convalescence avait duré trois mois, et pendant ces trois mois, soigné comme s'il était un frère, nourri comme s'ils étaient de la famille, le charpentier, sa femme et ses enfans étaient restés chez M. Gérard, de la maison duquel ils n'étaient sortis, au bout de ce temps, qu'en emportant de nombreuses marques de sa bienfaisance.

Un pauvre cabaretier, père de cinq enfans, ayant perdu sa femme et sa fille aînée, était tombé dans une affreuse prostration, et malgré les conseils et les encouragements de ses amis, avait abandonné le soin de son commerce, négligé ses affaires les plus importantes et laissé sa maison tomber dans le décrédit. Un créancier, qui était loin d'avoir pour lui la même tendresse que M. Gérard, avait fait saisir les meubles du pauvre homme, et leur vente allait jeter dehors et réduire à la mendicité les quatre enfants restans. Alors seulement le cabaretier, en voyant toute l'étendue de son malheur, était, pour la première fois, sorti de son anéantissement; et [illegible] l'huissier, à la mise à prix de ses premiers meubles, il s'était jeté au cou de ses enfans, leur demandant pardon de sa lâcheté, offrant sa vie à qui voudrait lui donner le moyen de reprendre son commerce et de faire honneur à ses affaires.

En ce moment M. Gérard passait par là. Il se joignit au groupe, qui se composait moitié d'acheteurs, moitié de spectateurs attirés par cette scène de désespoir, il appela le commissaire-priseur, lui demanda pour quelle somme ce pauvre mobilier allait être vendu, et, le commissaire-priseur lui ayant répondu que c'était pour une somme de dix-huit cents francs, M. Gérard avait aussitôt tiré de sa poche trois billets de mille francs, sur lesquels dix-huit cents francs étaient destinés à payer la dette du cabaretier, et douze cents à l'aider à recommencer son commerce. Alors le malheureux père s'était jeté à ses pieds et avait couvert ses mains de larmes aux acclamations et aux cris de reconnaissance de tous les assistans.

Un autre jour, une paysanne, en faisant du bois dans les taillis de Meudon, avait trouvé un petit garçon de six mois qui criait et pleurait, couché dans les feuilles mortes: la bûcheronne avait pris l'enfant dans ses bras, l'avait apporté à Vanves, l'avait montré aux habitans indignés, car l'élan de la foule, en voyant un enfant abandonné, était toujours sublime.

Ce fut une malédiction générale qui dut retomber, comme une pluie de feu, sur la tête de la mère.

On porta le pauvre abandonné à la Mairie, qui devrait être le domicile naturel, la maison paternelle de tout orphelin. Mais le maire répondit que la commune était pauvre, avait déjà trop d'enfans à sa charge, et que, quant à lui personnellement, ce n'était pas quand il se refusait la satisfaction d'en procréer à son image, qu'il s'amuserait à endosser un enfant fait à l'image d'un inconnu.

A cette réponse, il n'y eut dans la foule qu'un cri spontané et unanime: «Chez le bon M. Gérard! chez l'honnête M. Gérard! chez le vertueux M. Gérard!» et la foule se précipita vers la maison du philanthrope, précédée par le cri: «Un enfant! un enfant!»

M. Gérard se promenait dans son jardin, lorsqu'il entendit ce cri; au rapprochement du bruit il devina que cette foule, dont il entendait les clameurs, venait à lui; mais, sans doute, ce cri, un enfant, un enfant, produisit-il sur ses nerfs une sensation douloureuse, car la foule le trouva assis sur un banc dans son jardin, pâle et tremblant.

Cependant, quand il sut que c'était d'un enfant de six mois qu'il était question, sa bonté ordinaire qui, un instant, avait fait place à un indicible sentiment de terreur, reparut; il donna des ordres pour qu'on allât chercher une nourrice, fit prix avec elle pour la nourriture de l'orphelin, et déclara qu'on n'avait plus à s'occuper du soin de l'enfant, attendu que ce soin le regardait; seulement, il désirait que l'enfant fût élevé loin de lui, la perte qu'il avait faite de deux pupilles chéris lui ayant laissé au cœur une plaie que la vue d'un enfant ferait incessamment saigner.

Et la nourrice avait emporté l'enfant, à l'existence duquel M. Gérard pourvoyait grandement.

Enfin, avec le simple récit des journées de M. Gérard cousues les unes aux autres, on eût pu faire une suite au livre intitulé la Morale en action.

Le pays entier eût dû lui élever une statue, car le pays entier lui devait quelque chose.

La commune lui devait une fontaine sur la place publique.

Les maraîchers, une route de traverse qu'ils réclamaient depuis vingt ans.

L'église, des vases sacrés et un tableau de maître.

Les villageois, trois ou quatre maisons incendiées, rebâties à ses frais, plus la grande rue du village pavée à neuf.

Et tout cela, sans compter ce que les paysans lui devaient, comme particuliers; témoins le charpentier, le cabaretier et vingt autres, auxquels il avait rendu des services analogues, dont les récits monotones, si édifiants qu'ils soient, deviendraient fatigants pour nos lecteurs, [illegible]

En un mot, M. Gérard était à la fois l'homme de bien selon l'Évangile et selon la société: il observait les commandements de Dieu et de l'Église avec une fidélité digne d'admiration. [illegible]

—C'est une fiction de poète, répondit celui à qui il s'adressait.

—Oui, dit l'autre, et c'est encore une bonne action qu'un [illegible] homme.

Et alors, à l'envi l'un de l'autre, les deux paysans racontèrent à l'abbé Dominique, qu'il y avait quelques jours environ, en traversant le parc, M. Gérard avait été attiré par des cris qui partaient du grand bassin.

Deux ou trois enfants étaient sur le bord du bassin, appelant au secours, et n'osant aller à l'aide de leur petit camarade tombé à l'eau.

L'enfant s'était penché pour tirer un bateau en papier, trop loin du bord; l'équilibre lui avait manqué, et l'on voyait, au bouillonnement de l'eau, l'endroit où il se débattait.

M. Gérard n'avait point hésité, et, quoique le front en sueur par une course rapide qu'il venait de faire, il s'était jeté à l'eau pour en retirer l'enfant; il l'avait, en effet, ramené sain et sauf sur le bord, mais lui, pâle, ruisselant d'eau, grelottant de la tête aux pieds, il était rentré chez lui, et, quoiqu'il eût changé de vêtements, quoiqu'il eût fait allumer un grand feu, quoiqu'il se fût couché immédiatement dans un lit bien bassiné, la fièvre l'avait pris le jour même, et ne l'avait point quitté depuis.

Enfin, le matin, M. Pilloy avait dit qu'il ne répondait pas de son malade, et avait averti, avec toutes sortes de ménagements, le pauvre M. Gérard que s'il avait des dispositions à prendre, il avait peur qu'il n'en eût que le temps bien juste.

M. Gérard, qui probablement ne se croyait pas si malade, s'était évanoui à cette terrible nouvelle, qui, cependant, pour un saint homme comme lui, devait être moins effrayante que pour tout autre, et en revenant à lui, il s'était écrié pour qu'on allât lui chercher un prêtre.

On avait couru chez le curé de Meudon, mais, comme nous l'avons dit, le curé de Meudon était allé porter le viatique dans un village voisin.

C'est alors qu'on avait dit au moribond, qu'à défaut du curé de Meudon, il pouvait s'adresser à un prêtre que l'on croyait étranger, et qui était venu à Meudon, appelé par la mort d'un de ses amis qui s'était asphyxié.

C'était alors qu'il avait envoyé son valet de chambre chercher l'abbé Dominique, avec ordre d'insister jusqu'à ce que le prêtre consentît à venir.

On a vu comment le dominicain avait quitté le chevet du mort pour se rendre au chevet du mourant.

Au reste, le prêtre, cœur noble s'il en fut, apte à comprendre tous les dévouements, avait été profondément touché au récit de toutes ces belles et bonnes actions qu'on venait de lui raconter, et il avait pressé le pas, et il arrivait la bouche remplie de paroles consolantes, les mains pleines de bénédictions.

On lui avait dit la vérité, en lui disant qu'il n'aurait pas besoin de chercher la maison. Quand les habitans de Vanves l'aperçurent, toutes les mains s'étendirent dans la direction de la maison de M. Gérard.

—Oh! monsieur l'abbé, murmurèrent les vieilles femmes, vous allez entendre une sainte confession, et vous pourrez bien lui donner l'absolution d'avance, à ce bon M. Gérard!

L'abbé Dominique salua toute cette foule, chez laquelle il trouvait cette vertu si rare qu'on appelle la reconnaissance, entra dans la maison indiquée, dont la porte, comme celle d'une église, restait ouverte le jour et était tellement respectée, qu'elle eût pu rester ouverte même toute la nuit; et, montant vivement l'escalier qui conduisait à l'appartement de M. Gérard, il trouva sur la dernière marche le valet de chambre qui avait été le chercher au Bas-Meudon, et qui, tout courant, était venu annoncer à son maître la prochaine arrivée du suprême consolateur.

Mais cette nouvelle, qui eût calmé tout autre, avait au contraire paru redoubler l'agitation du saint homme, et dans l'attente de l'abbé Dominique, il poussait des gémissements, laissait échapper des soupirs qui effrayaient tellement le domestique, qu'au lieu de rester dans la chambre de son maître avec la garde-malade, assise, impassible, dans un grand et moelleux fauteuil, il était allé attendre le dominicain sur l'escalier.

Le prêtre entra dans la chambre.

(A continuer.)

SENAT DE L'ETAT. JULES LAVERGNE est candidat pour le Sénat de l'État, en remplacement de l'hon. J. A. Braud, démissionnaire. 5sept

L'HYDROPIPER DU DR GEOGHEGAN, LE GRAND REMEDE CONTRE LA Maladie de foie, la bile, la fièvre en frisson, la constipation, l'indigestion, la dyspepsie Et tous les maux d'estomac et d'entrailles. Ainsi que contre les scrofules et les impuretés du sang.

L'HYDROPIPER aide beaucoup à la digestion [illegible]. Bien que l'hydropiper soit d'un goût agréable et ne puisse faire aucun mal, les vertus en sont égales à celles des remèdes les plus puissants.

Souffrez-vous des scrofules? Dans ce cas, lisez le post-scriptum suivant d'une lettre écrite par un avocat distingué de New Madrid Mo. "P. S.—Vous désirez savoir si votre Hydropiper a réussi? M. Presly Phillips m'a dit qu'il avait un nègre dont le corps était couvert de boutons et qui, au bout de six semaines de diète, aidée de l'hydropiper, recouvra la santé. Tout à vous F W ARMSTRONG.

Autre témoignage en faveur de l'Hydropiper du Dr Geoghegan. Dr A. E. Geoghegan—Ma femme souffrait des scrofules depuis longtemps [illegible] F. G. GAMBLE. Greenville, Miss. 15 juillet 1854.

Raymond & Patton, No 74, rue Quatrième, Louisville, Ky., Agents pour la vente en gros. A vendre à la Nouvelle-Orléans par les agents, JARVIS & WOODMAN, coin Magasin et Commune, et J. WRIGHT & Co No 151, rue de Chartres. 11 sept

[illegible] STABLER [illegible] H. STABLER & Co., propriétaires, Pharmaciens en gros, à Baltimore. A vendre à la Nile Orléans par J. WRIGHT & Co., agents pour la vente en gros, No 151, rue de Chartres Et par F. Kalteyer, Robt. McCracken et les marchands de remèdes dans tous les États Unis. 12 sept—1y

LES MEDECINES GRAEFENBERG. LES MEDECINES GRAEFENBERG. LES MEDECINES GRAEFENBERG. LES MEDECINES GRAEFENBERG. LES MEDECINES GRAEFENBERG sont recommandées [illegible] J. WRIGHT & Co., 151, rue de Chartres. 25 juin—1an

AVIS. F. P. DUCONGÉ A l'honneur d'annoncer qu'il vient de reprendre son ancien local No 39, rue de Chartres, Entre les rues Bienville et Douane. Il reçoit dans ce moment et il offre à vendre à des prix raisonnables, un assortiment considérable et ENTIEREMENT NOUVEAU de Drogues, de Médicaments simples et composés, de Produits chimiques français, anglais et américains, de Parfumerie fine, d'Instruments de Chirurgie, Bandages, &c. On trouvera également dans l'Établissement toutes les spécialités de France, d'Angleterre et des États-Unis, ainsi qu'une grande quantité d'articles nouveaux qui se rattachent à sa partie. Nile Orléans, 2 septembre 1854. 1m

Décédé hier à 4 1/2 heures P. M. V. E. MACARTY CHOT. Son corps est exposé rue Bourgogne, entre Conti et St Louis. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de sa mère et de Mme Rosiette Pradère, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu à 4 heures précises.

Décédé hier après-midi, à 4 heures et demie, à l'âge de 43 ans, MICHEL DUREL. Ses amis et connaissances et ceux de la famille sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu cette après-midi, à 3 heures précises. Le convoi partira de la rue St-Pierre, entre Dorbigny et Roman.

Décédé hier après-midi, à 6 heures et demie, EDMOND PALTRON, à l'âge de 21 ans. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu cette après-midi à 4 heures et demie précises. Le corps est exposé encoignure des rues Dorbigny et Orléans. De la part de sa famille.

Décédé hier à midi, SIMON BENJAMIN SIMEON, à l'âge de 8 mois. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à son enterrement, qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures du matin. Son corps est exposé chez son père, rue Bourbon, No 21.

Société Hayward. Bureau, No 30, rue du Canal, au premier. [illegible] D. I. RICARDO, secrétaire. 21 sept—1s

MARCHANDISES SECHES. LES soussignés annoncent aux marchands que leur assortiment de marchandises françaises, arrivé par le navire Wurtemberg, du Havre, est entièrement [illegible] Rue de Chartres [illegible] au Premier.

[illegible] RICHARD, ALBRECHT & Co. [illegible] P. COOK & Co.

Changement de domicile. Le magasin et la fabrique de Chapeaux de J. J. ALBERT sont transférés rue de Chartres No 33, encoignure de la Douane. 23 sept—1y

A LOUER. LE magasin en briques à trois étages, situé au No 2[illegible] rue de la Douane et occupé en ce moment par H. DE GOER & RIFFLARD. 22 sept—6com

DAMAS—Un bel assortiment de damas laine et soie venant d'être reçu et à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD. 22 sept—6com

CIGARES D'ALLEMAGNE—Un assortiment complet de regalia, cazadores, media, regalia, dimension de Londres, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD. 21 sept—6com

BOTTES, SOULIERS ET CHAPEAUX.—Nous venons en débarquement des navires Lord Wellesley, Merlin, Stephen Hotchkiss, Sea Flower, Wellfleet, Havana, Lawrence et Celestial Empire, comprenant un assortiment complet de bottes et souliers pour hommes, jeunes gens et enfants; chapeaux Wide Awake, Union, Cubana, Jenny Lind; [illegible] J. HOBBS & Co., 12 et 14 rue de la Douane. 23 sep—12

MAQUEREAUX—300 barils et demi barils du No 3, frais, en magasin, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co., No 29, Vieille Levée. 21 sept

SARDINES—2000 boîtes et quarts de boîtes, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, No 29, Vieille Levée. 23sept

VIN ROUGE—44 barriques et 10 caisses vin rouge de Bordeaux, en débarquement et à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co, No 29, Vieille Levée. 23 sept

ESPRIT DE TEREBENTHINE—30 barils en magasin et à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co, 29, Vieille Levée. 23sept

AVIS. LES créanciers de la succession de feu NICOLAS DUPONT sont invités à présenter leurs réclamations au No 25, rue Conti. 20sept—3f

NOUS appelons l'attention particulière des acheteurs sur un envoi de: Drap noir et couleur, Casimire noir et fantaisie. Comme également sur un envoi de Bruxelles, Damas, laine, coton et laine et coton, que nous venons de recevoir par le navire Wurtemberg, du Havre. Les prix sont bas, et les assortiments ne laissent rien à désirer. A. STURZENEGGER & ETERNOD, No 47, rue de Chartres, entre Bienville et Douane. 22 sept

A. STURZENEGGER & ETERNOD, No. 47, rue de Chartres entre Bienville et Douane, ONT reçu par le navire Wurtemberg du Hâvre, et offrent en vente aux plus bas prix du marché, les marchandises suivantes: Rubans gros de Naples, satin uni, taffetas noir et couleurs. Gros de Rhin noir et couleurs et lustrine noir. Satin de Chine et à la reine. Gros de Naples et gros Brillant. Cravates soie noires et couleurs. Mousseline de laine haute nouveauté. Drap noir et couleurs. Casimir noir et fantaisie. Damas, en laine, coton, et coton et laine. Mouchoirs riches en baréges et ordinaires. Gants et mitaines de soie et gants de soie pour dames. Bandes dentelle noire. Tulle blanc et couleurs. Voilettes tulle, pointe et châles. Chemises en toile brodée. Mouchoirs batiste, manches, cols, chemisettes, entre deux, &c. &c. Rideaux brodés sur tulle et mousseline. Mousseline à la Jacquart pour rideaux. do unie en toutes qualités. do à carreaux, damassé à ramages, bouquet et carreaux, 24 yards. do de brodée à pois, ramagés et à bouquet. Mouchoirs foulards. Indiennes, mérinos rouge et en couleurs. Cotonnade bleue crétade et fantaisie. Rubans velours noir, couleurs, et fantaisie. Galons de soie et laine et carpettes adhésives. Ginghams et mouchoirs madras en toutes qualités. Et un grand assortiment d'autres marchandises pour ce marché. —AUSSI— 30 caisses de cognac qualité supérieure, Cigares et tabacs doubles. Conditions libérales. 22 sept

PETITS POIS & CHAMPIGNONS—800 boîtes au naturel, de la marque J. Fanneau, Nantes, en débarquement du brick Eugénie, venant de Bordeaux. A vendre par J. B. PREAU & Co., 31 et 33, rue Gravier. 22sept

VIN ROUGE—250 caisses vin rouge de la marque Promenède & Co, en débarquement du brick Eugénie, venant de Bordeaux, à vendre par J. B. PREAU & Co, 31 & 34, rue Gravier. 2sept

FRUITS AU JUS—100 caisses de fraises nouvelles, de la marque J. Fanneau, Nantes, en débarquement du brick Eugénie, venant de Bordeaux, à vendre par J. B. PREAU & Co, 31 & 33 rue Gravier. 7sept

KIRSCH—20 caisses kirsch de la marque C. F. Berger, en magasin et à vendre par J. B. PREAU & Co, 31 & 33, rue Gravier. 22 sept

QUININE—En douane, 1400 onces de quinine française, à vendre par E J HART & Co, 103 105 et 107, rue Tchoupitoulas. 21 sept

EN débarquement du navire Eugénie, venant de Bordeaux: 40 caisses fruits à l'eau de vie, assortis, de la nouvelle (marque Toyssonnons jeune.) 30,000 capsules d'étain pour bouchage. A vendre par HENRY VALETON, 98, rue St-Louis. 21 sept

VERMOUTH—15 caisses vermouth de Noilly, à vendre par HENRY VALETON, 98, rue St-Louis. 22 sept

M. CLAUDE ADOLPHE LECLERC est prié de passer à notre bureau pour affaire importante. Nouvelle-Orléans, 22 septembre 1854. EUG. ROCHEREAU & Co., 17 et 19, rue St-Louis. 22 sep

HOUBLON—4 balles de houblon en débarquement du steamer Star of the South, et à vendre par H M BARLOW & Co., 36, rue du Canal. 22 sep—6t

MOUTARDE—300 douzaines de bouteilles moutarde du Kentucky, en magasin, et à vendre par H M BARLOW & Co., 36, rue du Canal. 22 sep—6t

AVIS AUX MARCHANDS. AUGUSTE GIRARD & Co. No 9, rue Bienville, au premier. ONT reçu par le Wurtemberg du Havre, un bel et grand assortiment en broderies et autres articles tels que: Bandes, Guipures, Jupons-Guipure, Cols de Bandes Jaconat brodés nouveau genre, Jupons brodés, Cols de, Bonnets, rubans de tous les Nos, Fleurs artificielles, Mouchoirs batiste brodés, et devants de chemises. Attendu par le Maltamore du Havre, un assortiment complet de chemises d'hommes et autres articles de nouveauté &c. &c. &c. A vendre en gros seulement. 21 sept—1m

PHARMACIE HOMEOPATHIQUE Du Dr. LUYTIES, Rue Carondelet No 59, En face des bâtisses "Union." NOUVELLE-ORLEANS. IL tient constamment dans sa pharmacie un assortiment complet de remèdes homéopathiques et d'ouvrages homéopathiques, en anglais et en français, pour les médecins et les familles. Le Dr Luyties se charge de remplir les boîtes destinées aux remèdes.—Les ordres des habitants seront exécutés avec un soin tout particulier. 21sept—2f camp. 4 v.

AVIS. AVIS est donné aux consignataires de marchandises par le navire EUGENIE, venant de Bordeaux, qu'ils devront retirer leurs permis de la Douane dans les cinq jours qui suivent cette annonce, autrement les dites marchandises seront envoyées aux entrepôts publics à leurs frais et risques. 21sept—1

LA MAISON J. F. LELIEVRE, LIBRAIRE, Rue Royale, No 210, ANNONCE respectueusement aux Dames de la Nouvelle-Orléans, qu'elle vient de recevoir de France un magnifique assortiment de fournitures pour fleurs, qu'elle vendra à des prix qui [illegible] par leur modicité. 2 sept

Demande de Domestique. UNE domestique blanche ou de couleur trouvera de l'emploi dans un ménage composé de trois personnes, en s'adressant au No 39, rue Chartres. 21 sept

A VENDRE. LA propriété située au coin Est des rues Remparts et Dumaine, mesurant 30 pieds de face sur 86 pieds de profondeur. Les conditions sont avantageuses. S'adresser au No 13, rue des Marais, entre Jackson et Commune, à JH. VIGO. 21sept—10

EN débarquement du navire Eugénie de Bordeaux, 20 caisses de 100 1/2b. sardines marque Clairins, 10 caisses de 50 1/2 boîtes do do Delfic, [illegible] A vendre par HENRY VALETON, 98, rue St-Louis. 21 sept

EN débarquement du vapeur Black Warrior—63 frequins beurre de Goshen, 30 caisses fromage forme anglaise, à vendre par J. J. ADAMS & Co, 23, Vieille-Levée. 21 sept

EN MAGASIN—20 frequins beurre de l'ouest, choix. 150 caisses vin de Bordeaux, bon ordinaire. 30 barriques vin de Catalogne. J. J. ADAMS & CO, 23, Vieille-Levée. 21sept

REÇU par le navire Eugénie, venant de Bordeaux, 120 barriques de vin rouge, à vendre par BOYER FRERES, BENQUET & Co, coin Moreau et Mandeville. 21sept

ATTENDU par le navire Deux Sœurs, venant de Bordeaux: 60 barriques de vin rouge, à vendre à livrer par BOYER FRERES, BENQUET & Co. 21sept

ATTENDU par le navire Samuel Dyer, venant de Bordeaux—200 barriques de vin rouge, à vendre par BOYER FRERES, BENQUET & CO. 21 sept

A vendre pour la campagne seulement. UNE négresse créole, parfaite cuisinière [illegible] S'adresser au No 56, rue de la Douane, chez J. B. DERREY, courtier. 21sept

A vendre pour la ville. UNE jeune négresse créole, âgée de vingt ans, [illegible]

CIGARES—500,000 cigares de Havane, de première qualité, en magasin et à vendre par Fco DE PUENTES & Co. 22 sep

[illegible]

AUX COIFFEURS, BARBIERS. LES soussignés appellent l'attention de ceux qui [illegible] consistant en: Coutellerie fine; Brosses à dents, habits et autres; Parfumerie, extrait rasoir; Rasoirs célèbres de Butcher; Bay Rum pour toilette; Ciseaux pour l'usage des coiffeurs; Brosses à tête, à poudre; Chaises à dossier en cuir; Bonnets en soie, pinces en acier; Porte-monnaie, pinces en or; Avec un assortiment complet convenable à la vente au détail de la ville, à vendre par URIAH A. POLLARD & Co., 76, rue Canal, près Chartres. 22 sep

MARCHANDISES NOUVELLES. LES soussignés offrent à vendre aux plus bas prix [illegible] nouvellement reçus par les navires Oswego, Merlon, F. W. Bailey et Black Warrior: [illegible] URIAH A. POLLARD & Co., 76, rue Canal, près Chartres.

Proclamation par le Gouverneur—Pour la convocation de bans. Bureau de l'Exécutif, Baton Rouge, 2 septembre 1854. ATTENDU que M. L. Petit, de la paroisse Iberville, [illegible] F. O. HEBERT, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane. Par le Gouverneur, ANDREW S. HERRON, Secrétaire d'Etat. 21 sept—30

Broderies [illegible] J D DAMERON & Co, rue de Chartres, No 26, et rue de la Douane No 27. 16 sept—1e

Tapis! Tapis! NOUS recevons en ce moment un grand assortiment de choix de tapis de velours de Bruxelles, Ingrains à 3 plis. Aussi toiles cirées de 3 à 24 pieds de largeur, de qualité de choix et de nouveaux genres. Nous offrons de vendre tous ces articles à très bas prix. J D DAMERON & Co., 26, rue de Chartres, et 27, rue de la Douane. 16 sept—1e

Toile cirée. NOUS avons en magasin un grand assortiment de toiles cirées des meilleures qualités et des qualités ordinaires, de 3 à 24 pieds de largeur, [illegible] J. D. DAMERON & Co, rue de Chartres, No 26, et rue de la Douane, No 27. 14 sep—6

MAGASIN DE TAPIS. 23, RUE DE CHARTRES. NOUS avons reçu par les derniers arrivages de l'Angleterre et du Nord, un assortiment considérable et bien choisi des articles suivants: TAPIS—Wilton, velours, Bruxelles, Tapisserie, [illegible] TOILE CIREE POUR PLANCHERS—Nouveaux dessins, [illegible] A BROUSSEAU & Co. 16 sept—6b

F. MALLARD, 97, rue Royale et 30, rue Bienville. INFORME ses amis et ses nombreux clients, qu'il vient de recevoir par le navire Wurtemberg et par les derniers arrivages d'Europe, un assortiment de meubles, [illegible] AUSSI:—Un grand choix d'ETOFFES à RIDEAUX en damas de soie brocatelle, damas laine et soie et tout laine, [illegible] GLACES de toutes grandeurs et de tout prix, [illegible] SERVICES COMPLETS de table en porcelaine blanche et décorée, [illegible]

TAPIS—TAPIS—TAPIS. F. MALLARD voulant cesser entièrement le commerce de tapis [illegible] Venez et jugez! N. B.—MM. les Marchands trouveront chez lui des conditions libérales. 16sept

SUCRE, CIGARES, &c, &c. 100 caisses sucre blanc, jaune et brut de la Havane, [illegible] S. DE VISSER & Co., 26, Vieille Levée. 18 sept

SUCRE—[illegible] caisses sucre blanc de la Havane, en débarquement du brick S. J. Peters venant de la Havane. A vendre par S. DE VISSER & Co., 26, Vieille Levée. 18 sept

Truffes et petits pois. REÇU par le navire Wurtemberg, venant du Havre: 100 1/2 boîtes truffes, [illegible] 50 boîtes petits pois, à vendre par FAURES & NORMAN, 33 & 35, rue Royale. 18sept

Bottes, Souliers et Chapeaux. [illegible] G. W. DUNBAR, No 5, rue des Magasins. 18sept

AVIS. MR. N. OVERTON est notre seul AGENT autorisé. Nouvelle-Orléans, 16 août 1854. LYMAN, SCOTT & Co. 16 août—30

DEMANDE d'un commis vendeur parlant anglais et français. S'adresser à J. N. Robert & Co., Maison Rouge. Il est inutile de se présenter si l'on ne peut fournir de bonnes recommandations. J. N. ROBERT & Co. 1 sept

O. TALAMON & Co. ont transféré leur magasin au No 4 rue des Magasins, entre Canal et Commune. 5 sept—1m

ABSINTHE ET KIRSCH—En débarquement du navire Wurtemberg, du Havre, à vendre par le consignataire: 75 caisses absinthe suisse. 25 do kirsch do marque R Dubied. 25 do absinthe do do A. Louis. A. COUTIN, 13, rue Bienville. 5 sep

VINAIGRE—15 barils vinaigre [illegible] marque J. Meynier, à vendre par A. COUTIN, 13, rue Bienville. 5 sep

VIEUX PORTO—5 quarts pipes vieux Porto, London dock, à vendre par A. COUTIN, 13, rue Bienville. 5 sep

EN débarquement du navire Wurtemberg, venant du Havre: 3 tonneaux fromage de Gruyère. 25 caisses fromage tête de mort. A vendre par J N OBRIEN, 93 rue Toulouse. 5 sep

EN débarquement du navire Wurtemberg, venant du Havre—[illegible] C. F. Berger. [illegible] A vendre par J. B. PREAU & CO, 31, 33, rue Gravier. 5 sept

A. GRAMBS, Charpentier, Constructeur et Entrepreneur pour le transport des maisons, Rue Bienville, près la rue des Magasins, Quatrième District. IL entreprend le transport, [illegible]

[illegible]

J. D. HENRIQUES. VETEMENTS DE MODE, ET LINGERIE POUR HOMMES. Malles, Valises, Sacs de voyage, &c. No 16, rue St Charles, *Trois portes au-dessus de l'Hotel Verandah.* Nile Orléans. 20 sept—3m

ON demande une maîtresse de français, ayant la pratique de l'enseignement. S'adresser à l'Institution, rue Carondelet, No 158. 20 sept—3 f

LE soussigné offre à vendre aux plus bas prix du marché, les marchandises ci-après décrites, en débarquement des navires Oswego, Celestial Empire, steamer Black Warrior, de New York et navire F. W. Bailey, de Philadelphie: [illegible] LOUIS DUCOURNAU, 25, rue de Chartres, entre Douane et Canal. 19 sept

F. JAMBORD. No 66, rue de Chartres. REÇU par les navires Wurtemberg, de France, Bolivar et Langdon de New-York—Un assortiment de marchandises nouvelles, telles que: Gants peau de chevreau pour dames, [illegible] AUSSI: Un grand assortiment de mercerie, [illegible] 19 sept

Changement de domicile. P. ALEXANDRE LANAUZE a transféré son magasin au No 76, rue Vieille-Levée, entre Toulouse et St Louis. 14 sept—2m

Magasin à louer. A louer pour le 1er octobre prochain, Le magasin No 14 rue de la Douane [illegible] S'adresser sur les lieux. 16 août—6f

AMANDES DOUCES—20 balles amandes douces pour droguistes, nouvellement reçues, à vendre par P. GUIACHE, coin Royale et St-Philippe. 19 sep

Articles pour les distillateurs et confiseurs. REÇU par le navire Wurtemberg, du Havre: [illegible] P. GUIACHE, coin Royale et St-Philippe. 19 sep

EN débarquement du brick Daniel, de Bordeaux, 100 caisses cerises à l'eau-de-vie. A vendre par F. ROUMIEU, 40, rue St Louis. 16 sept

ESPRIT NEUTRE—[illegible] MAILLOT & SON, 124, rue des Magasins. 11sept—6f

MADERE & OPORTO—30 quarts pipes vins de Madère. 50 quarts pipes vin d'Oporto, à vendre par MAILLOT & SON, 124, rue des Magasins. 11sept—6f

En magasin et à vendre: 300 paniers huile Bertaghini, en grandes et demi-bouteilles. 300 Paniers huile Bertaghini, double clarifiée, en grandes et demi bouteilles. [illegible] LANATA, GANDOLFO & Co. 20 sept

EN débarquement du navire Daniel, de Bordeaux, [illegible] NUMA LACOSTE, 147, rue Royale. 14sept

PRUNES SECHES—[illegible] NUMA LACOSTE, 147, rue Royale. 14sept

BIERE D'ECOSSE, [illegible] J. Y. DE GRANA, [illegible] 13 sep

Changement de domicile. H. CLOCKERMANN & Co. ONT transféré leur magasin [illegible]

VINS DE BOURGOGNE en bouteilles et en demi bouteilles—[illegible] FRED. LOBBON, [illegible] 15 av

AVIS—La société existant en cette ville, sous la raison sociale de Maillot et Odard, est de ce jour dissoute d'un commun accord; M. Jos. Maillot reste chargé de la liquidation. Nouvelle Orléans, 1er septembre 1854. J MAILLOT, E. ODARD. 1 sept—1m

M. J. MAILLOT annonce aux négociants et à ses amis qu'il continuera pour son compte particulier, [illegible] Nouvelle Orléans, 1er septembre 1854. 1 sept—1m

Avis de Société. LE soussigné informe le public qu'à compter de ce jour, il a pris en société avec lui MM. Pierre Roy, de St Landry, Auguste F Robion et Jean Baptiste Dorbès. La nouvelle maison sera continuée sous la raison de J. B. Bellocq & Co. Nouvelle Orléans, 1er septembre 1854. J. B. BELLOCQ. 1 sept—1m,3pc

Changement de Domicile. THOMAS PINET & CO ont transporté leur magasin au No 53, rue Vieille-Levée, entre St-Louis et Conti. 1sept

BRANDIES [illegible] THOMAS PINET & Co. 22, Vieille Levée. 1 sept

ALE d'Ecosse—125 pipes marque Harvey, en magasin et à vendre par O. VALETON & Co, 25, rue Tchoupitoulas. 24 août

ALE et Porter de E. & G. Byass—100 pipes ale pâle, 100 do Porter de Londres, à vendre par O. VALETON & Co, 25, Tchoupitoulas. 31 août

CORNICHONS de New York: [illegible] O. VALETON & Co

SARDINES—3000 demi et quarts de boîtes, à vendre par O VALETON & Co, 25, rue Tchoupitoulas. 31 août

FRAISES au jus—[illegible] O VALETON & Co, 25, rue Tchoupitoulas. 31 août

London Porter and Ale. EN débarquement du navire Magnet venant de Liverpool, 150 barils London Porter et Ale de la marque célèbre de E. & G. Hibbert. [illegible] A vendre par FAURES & NORMAN. 26 août

[illegible] FAURES & NORMAN, 33 et 35 rue Royale.

CONSERVES ALIMENTAIRES—[illegible] FAURES & NORMAN.

[illegible] BERNARD TURPIN 30, Vieille Levée.

INSTITUT JACKSON. ON demande à l'Institut Jackson, un professeur d'anglais, ne parlant que l'anglais.—Aussi, une maîtresse de piano qui donnerait les meilleures recommandations. 16sept

INSTITUT JACKSON. UNE assemblée de parents a eu lieu samedi soir, 16 septembre à l'Institut Jackson, à l'effet d'élire un comité provisoire de surveillance. Les résolutions suivantes y ont été adoptées: Art. I—Le comité est composé de douze membres dont un président. Art. II—Chaque membre a le droit de visiter les différentes parties de l'établissement, classes, dortoirs, cuisine, et de s'assurer que partout et toujours toute communication est interdite entre les garçons et les demoiselles. S'il le juge à propos, il peut assister aux repas des pensionnaires et goûter à la nourriture qu'on leur donne. Il a le droit de faire interroger les élèves devant lui, d'assister à une classe, de visiter les cahiers, les bureaux, etc. Art III—Une seule inspection par semaine est due au comité. Elle ne devra jamais durer plus d'une demi-heure. Art. IV—Chaque inspecteur devra avoir fait à la fin de sa visite une remarque de quelque nature qu'elle soit. Art V—Une convocation générale de tous les membres a lieu tous les deux mois. Art. VI—Le comité est dissout au bout de six mois d'exercice, pour procéder à la nomination de nouveaux membres. Art. VII—Les résolutions adoptées par les membres du comité sont exposées dans la salle de réception de l'établissement. 18 sept—6

COLLEGE DE LA LOUISIANE, *Président:* LOUIS DUFAU. LE Collège de la Louisiane, situé maintenant dans la paroisse St Jacques et occupant les grandes et magnifiques bâtisses de l'ancien Collège Jefferson, [illegible] Le président du Collège ne reculera devant aucun sacrifice pour placer cet établissement au niveau des meilleurs collèges des États Unis. [illegible] Un officier de l'armée des États-Unis, gradué de West-Point, sera spécialement chargé de la discipline et des exercices militaires. La rentrée des classes est fixée au lundi 2 octobre. Il est important, dans l'intérêt des études, que tous les élèves soient présents ce jour-là. S'adresser, pour de plus amples renseignements, au bureau de M. Lisboney, notaire, rue St Louis, 61, et chez Victor Hébert, libraire, rue de Chartres, 148, où l'on trouvera le prospectus et le catalogue du Collège. 6sep—3m

INSTITUTION BOURGEOIS, 145, *rue St Louis, entre Dauphine et Bourgogne.* ON demande une sous-maîtresse américaine, comprenant et parlant un peu le français; elle devra demeurer dans l'établissement. 6sept

JEFFERSON ACADEMY, 33, *rue Bourbon,* Dirigée par G. J. Lord. LA réouverture des classes de cette institution est fixée à lundi 18 septembre; les élèves sont invités à la plus grande ponctualité. Les parents qui ont l'intention de confier leurs enfans à cette maison d'éducation, sont priés de les envoyer, autant que cela se pourra, vers le commencement de la session. 1 sep—1 m

COLLEGE POYDRAS, Fausse Rivière, Pointe-Coupée, Lne. CE Collège est situé sur la Fausse Rivière, à six milles du Mississipi, mais les élèves venant de toutes les parties de l'État peuvent y arriver facilement en débarquant à l'Église de la Pointe-Coupée, d'où ils seront transportés à l'établissement aux frais des directeurs. Il y a, autour de l'édifice, de vastes cours de récréation, environnées d'une magnifique pelouse qu'ombragent de beaux chênes [illegible] A l'extrémité de la pelouse et avant d'arriver à la porte, coule la Fausse Rivière [illegible] Un gymnase est attaché à l'établissement et des jeux de toutes sortes sont maintenant en voie de construction. L'ouverture de l'institution date de sept mois et nous n'avons qu'à nous féliciter des progrès qu'elle a faits dans ce court intervalle. [illegible] Conditions: Pension et instruction, y compris lit et literie pour l'année scolastique .... $180 00 [illegible] MITTELBRONN & THIRION. Références: Le Très Rév. l'Archevêque de la Nouvelle-Orléans. Le Rév. Abbé Perché, Aumônier du Couvent des Dames Ursulines. Le Rév. Abbé Mariscot. HUBERT THIRION, Prêtre Catholique, à la Pointe-Coupée. 16 août—3m

MARCHANDISES NOUVELLES, D'AUTOMNE ET D'HIVER. LE soussigné a l'honneur d'annoncer aux familles qu'il reçoit en ce moment, par les navires Wurtemberg, du Havre, Celestia, Philadelphia et Star of the South, venant de New-York, un assortiment complet de marchandises nouvelles, convenables pour la saison, [illegible] P. A. MESSARD, No 118 Avenue Treme, Autrefois rue du Canal. 13sep

P. RENAUD & Cie, IMPORTATEURS DE MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES ET ALLEMANDES, VIENNENT de recevoir par les derniers arrivages un assortiment complet de: LAINAGES, BONNETERIE, MERCERIE, BOUTONS, BRETELLES, PEIGNES, PORTE-MONNAIES, RUBANS, DENTELLES, PARFUMERIES, JOUETS D'ENFANTS, ARTICLES DE FANTAISIE, &c. &c. 26 sep—1 m

PAPIERS PEINTS FRANÇAIS. INDEPENDAMMENT de son stock permanent qui est toujours de plus de 30,000 rouleaux de papier à tapisser de toutes les qualités, LA MAISON Vor HEBERT & Co. 149, *rue de Chartres,* vient de recevoir par le navire Wurtemberg, du Havre: de 5 à 6,000 rouleaux de papiers peints et bordures de dessins tout nouveaux, Se divisant ainsi: 2,600 rouleaux environ pour salons, parloirs, etc. 2,000 do do à fleurs pour chambres à coucher, antichambres, etc. 1,500 do do pour salles à manger, corridors, escaliers, etc. 300 de bordures veloutées et imitations, et assorties aux papiers ci-dessus. [illegible] Vor HEBERT & Co, 149 rue de Chartres. 19 sep—1 m

LIBRAIRIE DE Vor. HEBERT & Co. 149, rue de Chartres. NOUS avons l'honneur d'informer les personnes qui ont souscrit aux CAUSERIES DE LAMARTINE [illegible] Vor HEBERT & Co.

[illegible] Vor HEBERT & Co.

PAPIERS PEINTS! DELCROIX, 108, *rue de Chartres,* 108. [illegible] DELCROIX, 108, rue de Chartres.

A VENDRE. 100 DAMEJEANNES [illegible] SANTIAGO GALZARAN, Rue Robin, No. 117, en face de la Levée. 23 août—1m

ATTENDU par les navires venant de Bordeaux, [illegible] BOYER FRERES, V. BENQUET & Co., Encoig. Moreau et Mandeville.

Actions. LE soussigné désire acheter des Actions de la Banque de l'État, de la Banque de la Louisiane, [illegible] GEO. GOTTSCHALK, [illegible] 15 fev

BANQUE D'EPARGNE DE LA LOUISIANE, Au coin des rues Camp et Lafayette. CETTE institution est organisée en vertu d'une loi d'incorporation adoptée par la dernière Législature de cet État et sera ouverte jeudi 3 du courant: La bienfaisante institution, est simplement celle d'une Banque d'Épargnes. Dans le but d'offrir à tous le moyen d'économiser leurs épargnes, il est déclaré dans la charte que le plus petit montant, même une pièce de dix cents, sera reçu en dépôt. L'intérêt de l'argent déposé sera comme suit: Dépôts, pour moins de 60 jours ou plus de 90 jours—3 pour cent par an. Dépôts, pour plus de trois mois et pas plus de six—4 pour cent par an. Dépôts, pour plus de 6 mois—5 pour cent par an. L'argent déposé sujet à demande sera reçu, mais il ne sera pas accordé d'intérêt. Le vendredi, les femmes seulement déposeront leurs épargnes. DIRECTEURS: W. M. Garland, James M Pengrey, Pat. Irwin, Jas Colcock, Geo C. Lawrason, Dennis Corcoran, E L Roberts, Jos B Gordon, W B Robb, James M. Reed, W. M. GARLAND, président. Nile Orléans, 2 août 1854. 2 sept

HOPITAL DE LA RUE DU CIRQUE. Rue du Cirque No 98, *Entre les rues Perdido et Poydras.* L'Hôpital de la rue du Cirque est maintenant sous la direction des Docteurs: A. Mercier, rue du Canal No 159 et Stanislas Chaillé, à l'Hôpital. L'Établissement a été complètement réorganisé et approprié pour les malades. Les dispositions et le service intérieur ne laissent absolument rien à désirer et les malades recevront tous les soins nécessaires. Un dépôt pour dix jours de traitement, sera exigé sur admission. CONDITIONS: Y compris soins, prescriptions, &c., et les chambres pour les malades des deux sexes et de toutes les classes .... de $2 à $5 par jour. Salles pour les esclaves .... $1 par jour. Les opérations capitales se paieront à part. Les enfans sont vaccinés les MARDIS et JEUDIS, de 11 heures à midi, à raison de $1 par enfant. Le Dr. Mercier peut être consulté à l'Hôpital de midi à 1 heure, excepté les dimanches. Les ordonnances des médecins seront préparées avec soin à la pharmacie attachée à l'Hôpital. 7sept—1an 40

Terres vendues pour taxes. ROBERT J. KER, Notaire Public No 14, Passage de la Banque, entre Canal et Douane, [illegible]

FAUX MARGRAVES! Vêtements pour Habitations en toile cirée et autres étoffes. Reçu récemment et à vendre au magasin de N. C. FOLGER, Nos 17 et 19, Vieille-Levée, *Encoignure de la rue de la Douane.* Un Grand assortiment de Vêtements en toile cirée et vêtements d'hiver pour habitations—Capots à capuchon en toile cirée, à l'usage des habitations sucrières—TABLIERS à manches en toile cirée pour les raffineurs de sucre. LE débit de ces articles depuis que je les ai offerts [illegible] AUSSI: L'ancien genre de MONKEY JACKETS, PANTALONS et CHAPEAUX EN TOILE CIREE. [illegible] N. C. FOLGER. Nos 17 et 19, rue de la Vieille-Levée au coin de la rue de la Douane. sept—30

Avis aux planteurs et aux négociants. LE soussigné a l'honneur d'annoncer aux planteurs et marchands commissionnaires, qu'il est maintenant prêt à livrer, pour la saison, du Bisulfite de Chaux d'une force suffisante, frais et garanti libre des impuretés [illegible] J. BONNABEL, [illegible] 28 juillet—1 an vil. et cam

Aux Marchands et Planteurs. [illegible] DELAMARE & FAUCHEUX. No 22, Vieille-Levée, entre Bienville et Conti.

MARCHANDISES D'AUTOMNE ET D'HIVER. [illegible] ONT l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public en général, [illegible] SCHMIDT & JAMISON, 13, Chartres

LIBRAIRIE FRANÇAISE. REÇU de France par la voie du Nord: [illegible]

Chocolat! Chocolat! G. LAVIE, 8, *rue St Charles, entre Canal et Commune.* POUR répondre à la demande d'un grand nombre de familles, G. LAVIE vient de recevoir un assortiment d'excellent Chocolat à la crème qu'il vendra par livres à un prix très raisonnable. 14avril

GUANO. *Réduction considérable dans les prix.* LE soussigné [illegible] CASTILLO & MARIPPE. 7 sep—3t

GUANO DU PEROU. [illegible] F. A. GONZALES, No 11, Front Levée, près Bienville.

[illegible] F. A. GONZALES, No 11, Front Levée.

VITRES POUR [illegible] No 39, Vieille Levée. 11 sept